

1104860502

DATE DEPOT :	2011-05-19
NUMERO DE DEPOT :	2011R048995
N° GESTION :	2004B21914
N° SIREN :	479894750
DENOMINATION :	EFE
ADRESSE :	35 r du Louvre 75002 Paris
DATE D'ACTE :	2011/02/10
TYPE D'ACTE :	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE :	NOMINATION DE VICE PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLA
	NOMINATION DE MEMBRE DU DIRECTOIRE
	NOMINATION DE PRESIDENT DU DIRECTOIRE



EFE

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 14 124 000 €

Siège Social : PARIS (75002) – 35, rue du Louvre

479 894 750 RCS PARIS

EXTRAIT DE LA
REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU 10 FEVRIER 2011

NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Monsieur Patrice BOUGON invite le Conseil de Surveillance à procéder à la nomination du Président.

A l'unanimité, le Conseil de Surveillance nomme Monsieur Patrice BOUGON en qualité de Président du Conseil de Surveillance pour la durée de son mandat de membre du Conseil de Surveillance, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il disposera de tous les pouvoirs que la loi et les statuts attachent à ces fonctions.

Le Conseil de Surveillance décide que les fonctions de Président du Conseil de Surveillance ne seront pas rémunérées.

Toutefois, le Président du Conseil de Surveillance pourra se faire rembourser des frais engagés pour l'exercice de ses fonctions, sur justificatifs.

Monsieur Patrice BOUGON remercie les membres du Conseil de Surveillance de leur confiance et déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

La séance se poursuit sous la présidence de Monsieur Patrice BOUGON.

NOMINATION DU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

A l'unanimité, le Conseil de Surveillance nomme Monsieur Christophe ALLARD en qualité de Vice-Président du Conseil de Surveillance pour la durée de son mandat de membre du Conseil de Surveillance, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il disposera de tous les pouvoirs que la loi et les statuts attachent à ces fonctions.

Le Conseil de Surveillance décide que les fonctions de Vice-Président du Conseil de Surveillance ne seront pas rémunérées.

Toutefois, le Vice-Président du Conseil de Surveillance pourra se faire rembourser des frais engagés pour l'exercice de ses fonctions, sur justificatifs.

Monsieur Christophe ALLARD a d'ores et déjà accepté les fonctions qui viennent de lui être confiées.

NOMINATION DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Le Conseil de Surveillance décide de nommer en qualité de membres du Directoire de la Société, pour une durée de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

- **Madame Marie DUCASTEL-ARENA**
  Née le 15 mars 1968 à Villecresnes (94)
  Demeurant à SAINT MAURICE (94410) – 28, rue du Docteur Decorse,

- **Monsieur Laurent ETCHEVERRY**
  Né le 26 décembre 1968 à Chatou
  Demeurant à MADRID (Espagne) – 3/4, Marques de Valde Iglesias

Les membres ainsi nommés ont d'ores et déjà accepté les fonctions qui viennent de leur être confiées et déclaré chacun qu'ils n'exercent aucune fonction et ne sont frappés d'aucune mesure susceptible de leur interdire l'exercice des fonctions de membre du Directoire.

NOMINATION DU PRESIDENT DU DIRECTOIRE

Madame Marie DUCASTEL-ARENA est désignée en qualité de Président du Directoire, pour la durée de son mandat de membre du Directoire, soit, ainsi qu'il en est dit ci-dessus, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Madame Marie DUCASTEL-ARENA déclare accepter le mandat qui lui est confié.

POUVOIR DU DIRECTOIRE

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société ; il les exerce dans la limité de l'objet social et sous réserve de

ceux expressément attribués au Conseil de Surveillance, tels que visés dans les statuts, et aux assemblées d'associés.

Conformément aux dispositions statutaires, et à titre de règlement interne, le Conseil de Surveillance décide que Monsieur Laurent ETCHEVERRY, en sa qualité de membre du Directoire, a, spécifiquement et limitativement, pour mission de gérer et de développer les activités de la société en Espagne.

Le Président du Directoire, à qui est conférée la qualité de Président de la société, représente la société dans ses rapports avec les tiers. En outre, le Président de la société représentera la société EFE lorsque que celle-ci est nommée mandataire social d'une autre société.

Les termes et conditions d'exercice du mandat du Président du Directoire figure en Annexe.

Le Conseil de Surveillance peut également attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs autres membres du Directoire qui portent alors le titre de « Directeur Général ».